

Le 10 août 2020

À TOUS LES PRESTATAIRES DE SERVICES

REPRISE DES RENCONTRES DE CONSULTATION DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS

Conformément aux informations indiquées à l'avis publié le 28 mai 2020, le Ministère a revu la façon de tenir les rencontres de consultation des propriétaires fonciers de sorte qu'elles soient sécuritaires pour vous et pour les citoyens, mais également afin d'offrir des moyens alternatifs de colliger les commentaires des citoyens quant au projet de nouveau plan cadastral avant qu'il ne devienne officiel.

Ainsi, un [protocole](#) de tenue des rencontres dans ce nouveau contexte a été élaboré puis commenté par certains d'entre vous. Nous vous avisons par la présente qu'il vient d'être diffusé dans la rubrique consacrée aux travaux de rénovation cadastrale, dans la section qui concerne les arpenteurs-géomètres. Ce protocole est accompagné d'annexes, dont un papillon qui sera ajouté à tous les avis de consultation. Le papillon est également publié sur le site Web du ministère, dans la section à l'intention des citoyens (volet rénovation cadastrale).

Merci de prendre connaissance du protocole et de vous y conformer en préparation des rencontres qui concernent vos mandats. Il va sans dire que comme la situation est en constante évolution, le protocole mis en place est appelé à évoluer en conséquence.

Pour toute question à ce sujet, veuillez contacter le coordonnateur aux mandats.

Merci à l'avance de votre collaboration,

Le Service de la rénovation cadastrale

Avis 2020-03